



Le Président

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2017 - RAPPORT MORAL

« **Chercher et décrypter l'information, analyser les projets, proposer des solutions, contribuer à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie** » était le préambule de mon rapport l'an dernier.

C'est ce programme qui, avec les observations de ses adhérents, a guidé votre association depuis notre assemblée générale de 2016 ; l'année a été riche en événements qui affecteront durablement, à Veyrier-du-lac, notre qualité et notre cadre de vie; l'année 2017 le sera tout autant pour le lac et les habitants de ses rives.

La création du Grand Annecy, englobant Veyrier-du-lac sans concertation de ses habitants ni présentation d'alternative pour la commune, avec ses lourds projets d'infrastructures ainsi que ceux du Département de la Haute-Savoie renforcent cette nécessité d'intelligence collective tant sur la rive Est que sur le bassin du Lac sans pour autant diluer nos valeurs, nos missions, notre identité et notre ancrage territorial profond. Au contraire pour les partager et les faire valoir, en particulier auprès des exécutifs locaux et départementaux.

Relations avec la Mairie. Seules 2 réunions de travail « tour d'horizon » (21 janvier et 7 avril) ont été organisées en 2016 entre BVV et Madame le Maire accompagnée de ses adjoint(e)s sur des agendas proposés par l'association, en fonction de sa feuille de route et de problèmes rencontrés dans l'intervalle par ses adhérents (voir www.bienvivreaveyrier.org rubrique « compte-rendus de réunions »). La réunion publique du 31 mai organisée par la Mairie et le Département à propos de la Voie verte et son déroulé détestable, sur le fond comme sur la forme, a apporté un coup d'arrêt à cette initiative de concertation.

Pour autant, la livraison de Juin 2016 du bulletin municipal a présenté les résultats de l'enquête BVV sur les besoins en matière de transport et le changement d'attitude des habitants qui sont désormais **96% à souhaiter le développement de transports collectifs**. Les résultats complets, qui ont été communiqués par BVV au Département et à l'ex-C2A, sont disponibles sur le site internet de l'association.

Alors qu'elle aurait pu en être attributaire comme d'autres associations demandeuses, BVV, bien qu'association agréée, n'a sollicité, par principe de ne pas grever les finances communales et par souci d'indépendance, aucune subvention municipale en 2016 comme en 2017.

Nous sommes tous cyclistes, mais aussi piétons, marcheurs et attentifs à la dépense publique. BVV a fait plusieurs propositions de modifications « du projet de l'aménagement cyclable de la Rive Est », devenu « Voie Verte », adressées au CG 74, au SILA, et aux communes limitrophes, pour en alléger le coût, déraisonnable dans l'absolu pour une installation de loisirs, intermittents et estivaux, à 98% (22 391 840€ pour une longueur de 14km dans la DUP de 2008, avant les dérapages constatés de +69% à + 100% sur différents tronçons réalisés) et disproportionné dans le contexte économique, atténuer son impact trop important sur la nature de la Rive Est exigüe, améliorer la sécurité des cyclistes et l'agrément de tous. A nouveau en janvier 2016 nous avons proposé au Président du SILA et au Vice-président du CD74 une meilleure conception et un tracé optimisé pour la très coûteuse (partiellement inutile) section bidirectionnelle de **700m entre Chavoire et le rond point des Péroutes**, le long de la RD 909 et dans ses gaz d'échappement, dont nous vons appris avec stupéfaction le **31 mai 2106** que son budget, déjà réhaussé à 2,2M€ au bureau du CD- SILA-Mairie du 6 mars 2103, était **réévalué à 4,7M€**, soit + 114% d'augmentation en 3 ans. Nos deux interlocuteurs n'avaient pas écarté la suggestion de BVV (2 couloirs cyclables permettant de diminuer l'emprise et d'améliorer la sécurité) alors que la Mairie l'a rejetée, désireuse de ne pas décaler les grands travaux et les lourdes perturbations qui vont les accompagner pendant de longs mois. Les deux pétitions (versions papier – téléchargeable sur www.bienvivreaveyrier.org - et internet sur Change.org) lancées par BVV et un collectif ad'hoc en Juillet ont mobilisé les habitants de la rive Est et d'ailleurs et rencontré un succès qui a surpris nos élus avec **585 signataires et de nombreuses reprises dans la presse** écrite, les radio et les TV locales à la suite de notre conférence de Presse du 6 septembre. Portées, à l'initiative de BVV, au Conseil Départemental le 19 octobre puis à la Mairie de Veyrier-du-lac le 3 novembre, elles nous ont permis de sensibiliser les élus sur les dérapages inacceptables dans la gestion du projet et l'exaspération d'habitants, de cyclistes, de piétons, de riverains, de professionnels... sur l'incapacité des « décideurs » à écouter la société civile dont les compétences prouvées en la matière leur auraient bien été utiles. L'action tenace de votre association se traduira dans la tenue de réunions de travail quadripartites (BVV - CD 74 - Mairie - SILA) en 2017 pour essayer de corriger le tir. « **Aujourd'hui, la DUP serait refusée** » est devenu un point d'accord. Il restera aussi à obtenir satisfaction sur la modification du plan de circulation/dérivations imposé par la commune, notamment entre le haut et le bas du village (haut de la route des Daudes) pour lequel nous avons déjà fait 2 demandes écrites.

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : www.bienvivreaveyrier.org



Le Président

Prospective urbanistique « Veyrier 2020 ». Le travail réalisé dans le cadre du collectif local « CVV », emmené depuis 2014 par BVV, s'était concrétisé avec la publication de **documents à caractère urbanistique** (mémoire et guides pratiques) dont les synthèses, qui vous ont été présentées au fûr et à mesure, ont été annoncées dans le cadre de l'élaboration du **PLU de Veyrier-du-Lac**, à la première réunion organisée à la Mairie, le 5 février 2015, pour la présentation par l'Etat « du porter à connaissance et des enjeux du territoire » ; elles ont été communiquées officiellement lors de la réunion suivante, à la demande de la commune aux cabinets Arche 5 et Soberco Environnement qui la conseillent. BVV, par son insistance, s'est vue in fine accorder le statut des « personnes publiques associées » pour l'élaboration du futur PLU. Nous avons ainsi participé en 2016 à 2 réunions du PADD et présenté nos observations et recommandations, en particulier sur la vision et la vocation de la commune qui, à notre sens, doit cesser d'accroître sa configuration de village route (**23449 véhicules** en jours de pointe sur la RD909, à comparer aux **1819 veyrolains de 18 ans et plus** ou aux 4572 habitants des communes de la rive Est **en âge du permis de conduire**) coupé longitudinalement en 2, alors que les cheminements piétonniers comme les liaisons lac -montagne doivent être remises à l'ordre du jour ainsi que la création de « traverses » pour briser les flux de transit dans l'axe principal. Sa vocation touristique et l'économie qui peut en découler, ne doit pas être confondue avec celle d'une zone estivale ludique ou d'une aire de jeu du Grand Annecy, avec les nuisances et les charges, sans les avantages et les recettes. Le projet de PLU en tant que tel (avec ses nombreuses pièces : Règlement, Zonage...) a été officiellement remis à votre président le 1/02/2107. Le groupe de travail dédié sera élargi et se réunira le nombre de fois nécessaire pour faire part de ses remarques et recommandations dans le délai de 3 mois avant l'enquête publique.

Urbanisation et qualité architecturale. Nous avons interpellé à plusieurs reprises la Mairie sur la non-conformité de la construction en cours de l'immeuble du hameau de Morat au PC délivré par elle et fait intervenir un géomètre avant envoi d'un courrier en recommandé. Dans sa réponse écrite de juillet, la Mairie nous a assuré de sa vigilance après convocation du promoteur pour remise en ordre. Plusieurs adhérents, dont nous nous sommes faits les interprètes, se sont émus de la construction de garages disproportionnés en co-visibilité d'un « patrimoine bâti remarquable » dans la zone du Péril et de la disparition d'un chemin figurant sur la mappe Sarde de 1867, comme sur la carte « aménagement de la forêt communale de Veyrier du Lac » (postérieur à 1901), dont nous avons fait copies à la Mairie, et de plans à vocation touristique plus récents.

Nous avons étendu et conforté nos relations avec d'autres associations en vue d'une meilleure information et d'une coordination d'étude sur les sujets qui gagnent à être partagés, et sur eux seuls (voie verte, circulation automobile et transports collectifs, équipements structurants et qualité de l'air) **pour la défense du cadre de vie, la protection de la santé et la sauvegarde du Lac.** Ainsi nous travaillons avec plusieurs associations du tour du lac (ALAE, ADEPT, TDD, ROE) et de la société civile compétentes (AT 74, ARDSL, FNAUT, FRAPNA, Ligue contre le Cancer,...) réunies au sein du collectif pour un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air en bassin annécien » à l'amélioration du débat public sur les problèmes de transport (augmenter la mobilité et diminuer les embouteillages) et de pollution, qui ne dépendent pas que de la bonne volonté communale, mais aussi du Département, de la Région et de l'Etat avec lesquels nous sommes désormais en relation suivie. **Les solutions pour Veyrier-du-Lac et la rive Est sont interdépendantes de celles de la rive Ouest .**

Dernier sujet, la transparence de l'information et l'amélioration de la communication. Les procès -verbaux des 11 réunions du CA et les comptes rendus de réunion avec la Mairie ont été adressés à tous les membres de BVV, par courriel, ou, à défaut, par courrier papier ; ils sont aussi, et désormais, mis en ligne. Pour décrypter l'information et en porter notre lecture à la connaissance des adhérents, sympathisants, élus et journalistes, 9 chroniques et éditoriaux ont été publiées sur le blog « bienvivreaveyrier.blogspot.fr ».

Le site Internet www.bienvivreaveyrier.org a été ouvert lors de l'AGO d'avril 2016 ; il est depuis régulièrement complété: il donne accès à tous les documents et études de l'association classés en 7 rubriques principales.

Presse. BVV a adressé une dizaine de communiqués de Presse et a bénéficié en retour de nombreuses reprises, interviews et articles dans les médias.

BVV est plus que centenaire. Au nom du Conseil d'administration, je remercie les 103 adhérents 2016 de leur venue et de leur fidélité à leur association qui nous encourage. Merci à nos prédécesseurs et à tous ceux d'entre vous qui consacrent de leur temps aux projets collectifs, aux 9 autres membres du Conseil d'administration assidus à la douzaine de réunions annuelles. Des mots d'amitié pour notre Vice-Président, Claude Saulgeot, notre trésorier Jean Claude Secchi et notre secrétaire Mireille sans lesquels rien ne serait possible pour moi. Merci à eux, merci à vous.

Olivier Labasse, le 12 mars 2017.

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : www.bienvivreaveyrier.org